

L'affaire de Glozel

Une lettre ouverte du docteur Morlet au garde des sceaux

Vichy, 31 mai. — Dès qu'il connut le dépôt officiel du rapport d'expertise Bayle-Amy-Raudoin-Maheu, le docteur Morlet adressa aussitôt une lettre ouverte au ministre de la justice au sujet de l'affaire judiciaire de Glozel qui, dit-il, « a été embrouillée à plaisir par ceux qui y avaient intérêt ».

Il explique tout d'abord comment la plainte de la Société Préhistorique Française contre X... fut destinée à empêcher les poursuites en diffamation des Fradin contre Dussaud. « C'est pour les obliger à se taire qu'on monta l'affaire judiciaire de Glozel ». Dès le lendemain de la déposition de la plainte contre X... on violait le domicile des Fradin qui furent mis à la porte de leur musée pendant que la partie civile s'y enfermait seule !

Puis il montre comment les expertises Bayle-Amy-Raudoin-Maheu suivent la marche du procès Fradin contre Dussaud. Les conclusions précédentes même les travaux d'expertise quand il est nécessaire d'influencer le tribunal de la Seine et de faire repousser le procès en diffamation Fradin contre Dussaud. « Ce procès doit enfin avoir lieu au début de juin 1929 (la plainte a été déposée au début de janvier 1928) M. Bayle passe quatre nuits blanches pour fournir auparavant un embryon de rapport dont Moulins se contentera pour prendre le pas sur Paris ».

Ce rapport d'expertise est communiqué à la partie civile un jour avant d'être porté au juge d'instruction, qui doit seul en connaître. Bien plus, ces documents sont aussitôt vendus à l'« Illustration » et à un éditeur !

Enfin « comme il faut absolument empêcher la venue du procès Fradin contre Dussaud, on s'applique sur ce début de rapport et on lance l'inculpation grave d'escroquerie contre M. Emile Fradin, le 4 juin 1929, veille du jour où le procès en diffamation calomnieuse doit enfin venir devant le tribunal de la Seine (5 juin 1929). Maintenant M. Dussaud est à couvert pour longtemps car on saura maintenir indéfiniment l'inculpation ».

Le docteur Morlet réfute ensuite les faux arguments de la première partie de l'expertise qui n'a porté que sur trois tablettes : 1° Les tablettes de Glozel ont bien été cuites au céstralement puisqu'elles sont d'une couleur rougeâtre qui ne s'obtient qu'aux environs de 400°; 2° leur désagrégation rapide dans l'eau ne constitue nullement contre l'authenticité puisque le même fait s'observe avec les tablettes crétoises et avec les tablettes assyriennes; 3° la persistance d'éléments chlorophylliens, à l'abri de l'air, dans des tablettes soumises à une certaine cuisson est normale puisque l'expérience démontre que la chlorophylle ne subit aucune altération dans des plaques d'argile de Glozel portées à plus de 400° et qui n'a trouvé, en Russie, de la chlorophylle intacte remontant à l'époque tertiaire; 4° quant à la prétendue découverte de fibres teintées à l'aniline elle n'a été faite que par lévigation en réduisant l'argile cuite en poudre impalpable et en la délayant ensuite dans l'eau; pour pouvoir dire que ces fibres venaient de la tablette, il eût fallu, en des coupes minces, les montrer incluses dans la pâte argileuse. « D'ailleurs, sans le vouloir, M. Bayle a inscrit dans son rapport la réfutation formelle de sa propre assertion ».

« En effet, les couleurs de ces fibres sont, dit-il, très labiles (fugaces); en quelques semaines, il a constaté sur ses préparations une altération sensible de ces matières colorantes. Or, j'avais publié depuis 3 ans (le 10 juillet 1926) la reproduction des tablettes dans lesquelles les experts de la police auraient trouvé ces fibres « avec des teintes très pures qui dénotaient une parfaite conservation ». Ainsi donc, ces fibres auraient préservé leurs teintes très pures pendant au moins trois années, lorsqu'elles étaient mélangées au milieu terreux qui devait forcément réagir sur elles, pour les perdre en quelques semaines dans le laboratoire de M. Bayle ! »

Comme elles sont invisibles à l'œil nu, n'auraient-elles pas plutôt été véhiculées par l'atmosphère ?

Voici maintenant que la deuxième partie du rapport d'expertise vient, au bout d'un an, au secours de la première dont tous les arguments ont été reconnus faux.

Mais, chose curieuse, « si la science de M. Amy avait bien suffi pour pratiquer les analyses, son nom paraît actuellement — depuis l'affaire Almazoff — indésirable au bas du rapport qu'il a fourni ». Cependant c'est bien lui, comme il l'assure le 16 novembre 1929 au docteur Molnet, son ami et l'ami du docteur Morlet, qui a terminé les analyses osseuses et mis au point les notes qu'avait laissées M. Bayle.

Le docteur Morlet entreprend sans tarder la réfutation de cette deuxième partie du rapport, d'après les divulgations officielles qui ont paru dans le « Temps » du 16 mai 1930, selon une habitude chère aux experts de la police.

« Les experts ont dit que les pierres incitées ne présentaient pas de patine. Or, ils ont soumis les traits des gravures à l'action de l'acide fluorhydrique, comme s'ils pouvaient ignorer que la patine est formée par des carbonates de fer, solubles dans n'importe quel acide ! Et s'ils avaient consacré quelques instants à examiner des gravures dans un musée de préhistoire, ils auraient vu que certaines roches se patinent mal et souvent pas du tout. Ils auraient pu se rendre compte, par exemple, que la gravure qui porte le numéro 6627 (salle Piette), au musée de Saint-Germain, bien qu'authentique, ne présente aucune patine.

A part les anneaux et quelques pièces assez rares qui sont bien en schiste, les galets gravés de Glozel sont en basalte et en diorite (M. Déperet), roches dont la résistance évaluée à l'échelle de dureté de Mohs, est beaucoup plus grande que celle de l'acier le mieux trempé. Seules des pointes de silice et de quartz, comme celles que nous avons trouvées dans le gisement, ont pu graver.

Pour les os, Bayle et Amy ont prétendu employer la méthode de Carnot qui sert seulement à différencier entre eux les ossements de terrains quaternaires, tertiaires, secondaires. Jamais Carnot n'a tenté d'appliquer son principe à des ossements néolithiques (période holocène ou actuelle) et surtout à des objets ouvrés que le polissage et le durcissement préalable au feu ont rendu impénétrables aux eaux d'infiltration d'autant moins abondantes que la couche archéologique de Glozel est à peu près imperméable (docteur Déperet).

Et alors que les plus éminents professeurs d'anatomie, d'anthropologie, de chimie, après avoir prélevé à leur choix et analysé des objets en os de Glozel, ont toujours certifié que la fossilisation ne faisait jamais aucun doute, les experts de la police parlent d'os frais. Ils citent en particulier un peigne dont ils purent plonger une des dents dans l'alcool chlorhydrique sans qu'elle se détachât du reste. Mais, par malheur, ce peigne n'est pas plus en os que la tache du pantalon d'Almazoff n'était du sang humain.

Comme pour beaucoup d'objets de Glozel, aiguilles, poisons, harpons, lissiers, pendeloques, etc., de coloration plus blanche, il s'agit vraisemblablement de bois de cervidé. En tout cas, leur fluorescence aux rayons ultra-violet est toute différente de celle des objets en os. La matière première est autre. Il est donc naturel que leur teneur en matières organiques soit également différente et se rapproche de celle du bois de cervidé.

Lyon Republicain

01/07/1930

Bibliothèque Maison de l'Orient



140623